



Absence de télétransmission médecin

Par **anne**, le **06/11/2012 à 09:48**

Bonjour,rnrnrnObligée de me rendre dans l'urgence chez un dermatologue il y a plus d'un mois, celui ci m'a fait trois prélèvements. A la fin de la consultation il m'a demandé de régler de 70 euros pour la consultation j'ai fait un chèque qu'il ma demandé de dater de la veille en me remettant une feuille de soin à expédier à la CPAM. Il m'a demandé de régler 160 euros pour les prélèvements en prenant ma carte vitale et en faisant une télétransmission. Il m'a demandé de dater ce second chèque du jour même. rnA ce jour j'ai été réglée par la CPAm et mutuelle pour les 70 euros. Aucune trace des 160. Je vais bien entendu contacter la CPAM et la mutuelle. Mais je suis inquiète car en cherchant j'ai trouvé sur internet une patiente qui avait eu un problème aussi de télétransmission avec cette personne qui a fait ensuite la sourde oreille.rnConcrètement quels sont mes recours et les actions à mener afin que je sois remboursée ?rnMerci beaucoup d'avance pour votre aide précieuse.rnCordialementrnA.C

Par **raslatouffe**, le **06/11/2012 à 10:08**

En absence de remboursement suite a une "mauvaise" télétransmission entre le praticien et la cpam , vous devez vous mettre en rapport avec le médecin afin qu'il établisse un DUPLICATA "papier" des actes pratiqués concernant la somme de 160 euros .La cpam (après enquête) devra vous rembourser au vu du duplicata fourni.

Par **anne**, le **06/11/2012 à 20:35**

Je vous remercie pour votre réponse.rnCordialement